



FICHE TECHNIQUE FTC020

Gestion des images/logos à imprimer

V23.02.05 – 30/09/2022

Gestion des images/logos à imprimer

Version	Date	Description	Version logiciel
0	19/03/2015	Version originale	V17.00.07



FICHE TECHNIQUE FTC020

Gestion des images/logos à imprimer

V23.02.05 – 30/09/2022

Sommaire

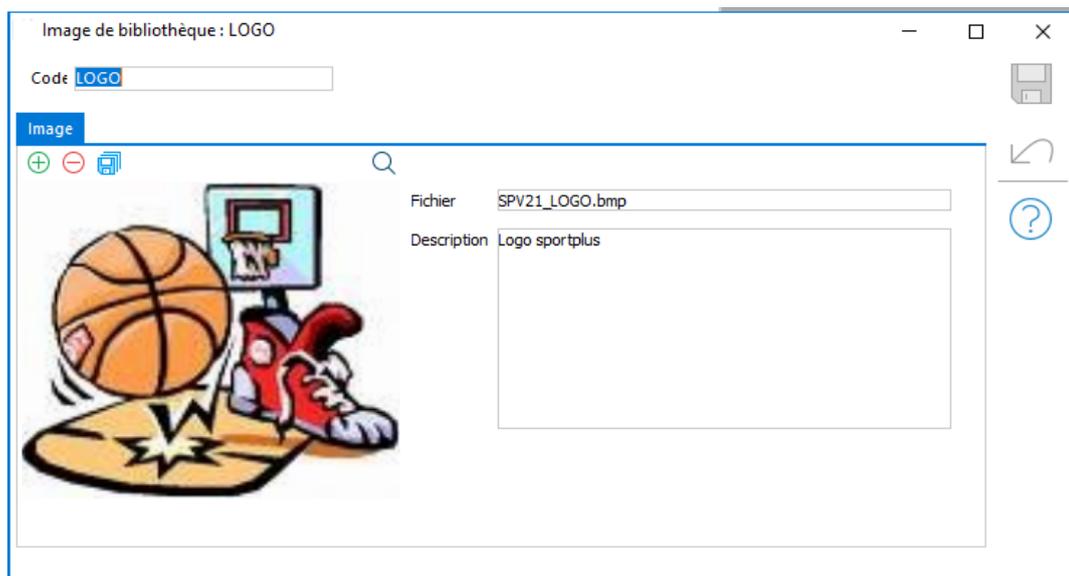
<i>Gestion des images/logo dans les états InfoMaker</i>	3
Gérer la bibliothèque d'images.....	3
Intégrer une image dans un état Infomaker.....	4

Gestion des images/logo dans les états InfoMaker

Il est possible d'enregistrer les images utilisées dans les états InfoMaker en base de données dans le dossier courant. Au lancement de l'application, ces images sont copiées automatiquement sur le poste local dans le répertoire C:\ProgramData\WaveSoft. Si celui-ci n'existe pas il est automatiquement créé, sauf si un problème de droit subsiste. Ce chemin doit aussi exister dans les path par défaut dans les variables d'environnements du poste pour que cela fonctionne. C'est donc au redémarrage du poste que cette mécanique sera efficiente. Ainsi, il n'est pas obligatoire de prévoir des répertoires réseaux partagés sur le réseau d'entreprise pour partager ces images.

Gérer la bibliothèque d'images

La bibliothèque d'image est accessible dans le module Administration, à partir du menu « Personnalisation », « Editions - Image... »

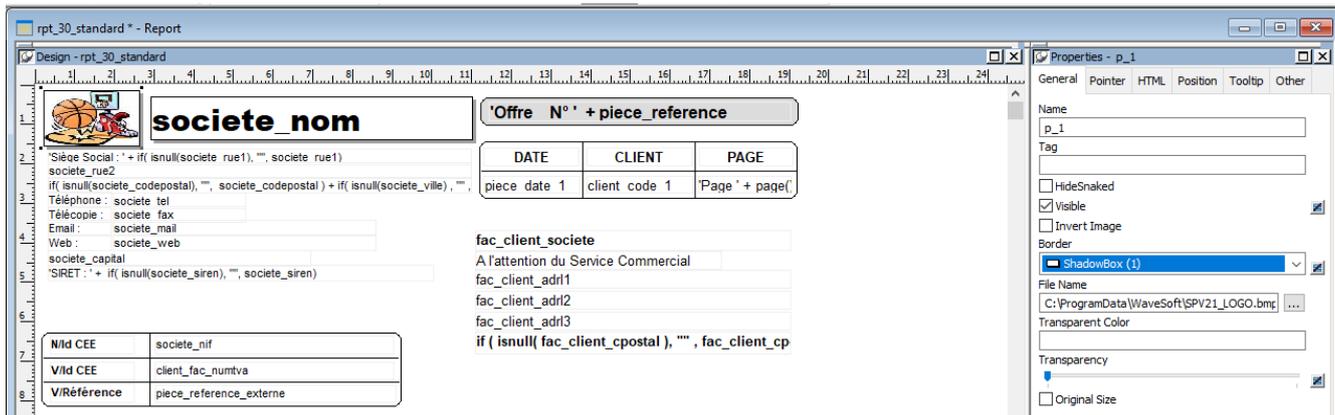


Fiche « Bibliothèque »

Le code permet d'identifier une image. Il doit-être unique. Les boutons Plus et Moins permettent d'importer ou supprimer une image. Le champ « Fichier » correspond au nom physique de l'image (C'est le nom que vous devez indiquer dans InfoMaker). Le nom du fichier est composé automatiquement à partir du nom du dossier et du code de l'image. Le champ Description permet de saisir un commentaire sur l'image.

Intégrer une image dans un état Infomaker

Insert - Control - Picture



Attention : les images sont visibles dans InfoMaker après s'être reconnecté au dossier.

Il est également possible de sélectionner ces images dans la liste des images et de faire clic bouton droit « Exporter ». Elles seront alors copiées directement dans le répertoire dédié sur le poste local et donc immédiatement accessibles.

Remarque : Il n'est pas obligatoire d'utiliser la bibliothèque d'image pour afficher des images dans les états. Il est toujours possible de mettre celle-ci dans un répertoire partagé du réseau d'entreprise. Toutefois, le répertoire d'entreprise n'est pas accessible depuis la GRC nomade. Dans ce cas les images doivent être référencées dans la bibliothèque et les états modifiés en conséquence pour faire références à la bibliothèque.

Ces images sont accessibles dans InfoMaker en indiquant directement leurs noms de fichier **sans préciser de répertoire**.